

AVIS PUBLIC

Calendrier des séances du conseil municipal 2019

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 6 novembre 2018, le conseil municipal a adopté sa résolution numéro 243-18 concernant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019 :

Calendrier des séances du conseil 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec, modifié par le projet de loi 82 (2008, c.18, art. 35), prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 qui débiteront à 19 h 30 :

<i>15 janvier</i>	<i>5 février</i>
<i>12 mars</i>	<i>2 avril</i>
<i>7 mai</i>	<i>4 juin</i>
<i>9 juillet</i>	<i>6 août</i>
<i>10 septembre</i>	<i>1^{er} octobre</i>
<i>5 novembre</i>	<i>3 décembre</i>

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce septième jour de novembre deux mille dix-huit.

Le directeur général,



Martin St-Gelais